



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Bureau de la Représentation de l'État
Élections**

pref-elections@drome.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2023-12-29-00004 EN DATE DU 29 DÉCEMBRE 2023
MODIFIANT L'IMPLANTATION ET/OU LA DÉNOMINATION DES BUREAUX DE VOTE DE
TROIS COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**

Le préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, en particulier les articles L. 17 et R. 40 ;

VU le décret NOR IOMA2319665D du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme ;

VU l'instruction INTA2000661J du 16 janvier 2020 du Ministre de l'Intérieur relative au déroulement des opérations électorales au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté n°26-2023-08-21-00002 du 21 août 2023 fixant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Drôme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

VU le courrier de Monsieur le maire de VALENCE en date du 4 septembre 2023 sollicitant le déplacement des bureaux de vote n° 5, 7 et 17 ;

VU le courrier de Madame le maire de SUZE en date du 7 septembre 2023 sollicitant le déplacement du bureau de vote unique ;

VU le courrier de la mairie de LE POET-LAVAL en date du 28 novembre 2023 sollicitant le déplacement du bureau de vote unique ;

SUR proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00002 du 21 août 2023 fixant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Drôme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 est modifié, pour les communes de LE POET-LAVAL, SUZE et VALENCE , par le présent arrêté.

Article 2 : L'implantation et/ou la dénomination des bureaux de vote des trois communes ci-dessus sont définies conformément à l'annexe jointe au présent arrêté, pour tout scrutin électoral jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé restent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de la Drôme, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Die, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons et Madame et Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 29 DEC. 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Cyril MOREAU



Annexe Arrêté préfectoral modificatif - Liste des bureaux de vote - DROME - 2024

Arr.	Commune	Circonscription	Canton	N° BV	Localisation
N	POËT LAVAL (LE)	03	N°3 Dieulefit	0001	Salle du Picodon – 1, Place de la Mairie
D	SUZE	03	N°2 CREST	0001	Salle du Conseil Municipal – 64, Les Jaux
V	VALENCE (Canton de VALENCE-1)	01	N°15 Valence 1	0006	École Primaire Pierre Brossolette – Hall d'Entrée de l'École – 11, rue Jean Perrin
				0022	Espace Bachelard – Gymnase – 74, route de Montélier
				0034	MPT du Plan – Salle Polyvalente – Place des Aravis
V	VALENCE (Canton de VALENCE-2)	01	N°16 Valence 2	0007	École Primaire Camus – 17, chemin de la Bonnard
				0014	Centre Culturel de Fontlozier – Gymnase – 95, avenue de la Libération
				0021	École Maternelle Pierre Rigaud 1 – Local Bâtiment de Droite – Salle Périscolaire – 20, rue Georges Bizet
				0023	École Maternelle Michelet – Salle de Motricité – Bâtiment Est – 10, allée Edgar Quinet
				0024	MPT du Petit Charran – Salle de Réception – Allée Ouest – 30, rue Henri Dunant
				0026	École Primaire Archimbaud 1 – Salle de Motricité – 272, rue Faventines
				0031	École Primaire Laprat – Salle Polyvalente – 38, rue Renoir
				0032	Centre de Loisirs Bonzon – Salle de Motricité – 56, rue Charles Gounod
				0035	École Maternelle Archimbaud 2 – Salle de Motricité – 286, rue Faventines
				0038	École Maternelle Pierre Rigaud 2 – Salle de Motricité – 20, rue Georges Bizet

Arr.	Commune	Circonscription	Canton	N° BV	Localisation
V	VALENCE (Canton de VALENCE-3)	01	N°17 Valence 3	0015	Centre Culturel de Valensolles – Salle de Réception – 29, rue Albert Thomas
				0016	École Maternelle Romain Rolland – Salle de Motricité – 16, rue René Béranger
				0017	Ecole maternelle Romain Rolland – Salle de motricité – 16, Rue René Bérenger
				0018	École Maternelle La Bruyère – Salle de Motricité – 73, rue Châteauvert
				0027	École Maternelle Léo Lagrange – Salle de Motricité – 25/27, chemin de St-Joseph
				0028	École Primaire F. Buisson 1 – Gymnase – Rue Georges Thiot
				0030	École Primaire F. Buisson 2 – Gymnase – Rue Georges Thiot
				0036	École Maternelle Condorcet – Salle de Motricité – 20, rue Marguerite
				0039	CPNG de Châteauvert 1 – Gymnase – 4, rue Auguste Giraud
				0040	Le 333 – Hall d’Entrée Mission Locale – 333, avenue Victor Hugo
				0041	Fondation Davin – Salle du Parc – 95, rue Corneille
0042	CPNG de Châteauvert 2 (BV spécifique R. 40-1) – Gymnase – 4, rue Auguste Giraud				

Arr.	Commune	Circonscription	Canton	N° BV	Localisation
V	VALENCE (Canton de VALENCE-4)	01	N°18 Valence 4	0001 centralisateur	Hôtel de ville – Salle du Tambour – 1, place de la Liberté
				0002	École Maternelle Chauffour – Salle de Motricité – 10, rue des Sœurs Grises
				0003	École Louis Pergaud – Salle de Péricolaire – 5, place du Palais
				0004	Collège Jean Zay – Gymnase – 22, allée Raymond Mias
				0005	MPT du Polygone – Salle de motricité – 20 Avenue de l'Yser
				0008	École Maternelle Montaigne – Salle de Motricité – 19, rue Marc Sangnier
				0009	École Maternelle Kergomard – Salle de Motricité – 6, rue de l'Armée Belge
				0010	Lycée Technique – Foyer de la Vie Scolaire – 43, rue Amblard
				0011	École Maternelle Berthelot – Salle de Motricité – 20, rue Marius Villard
				0012	École Primaire Condorcet – Hall d'Entrée – 20, rue Marguerite
				0013	Gymnase Condorcet – École de Danse Les Cygnes – 20, rue Marguerite
				0019	École Renan – Salle Polyvalente – 31, rue Julien Veyrenc

Arr.	Commune	Circonscription	Canton	N° BV	Localisation
V	VALENCE (Canton de VALENCE-4) - suite -	01	N°18 Valence 4	0020	MJC Châteauvert 1 – 1 ^{ère} Salle dans l'Entrée – 3, place des Buissonnets
				0025	École Primaire Montaigne – Salle Périscolaire – 21, rue Marc Sangnier
				0029	École Primaire Célestin Freinet – Salle Polyvalente – 70, rue Jean Vilar
				0033	École Seignobos – Salle de Motricité – 138, rue Jean Vilar
				0037	MJC Châteauvert 2 – 2 ^{ème} Salle dans l'Entrée – 3, place des Buissonnets